

Renens, le 10 novembre 2014

## **Crédit d'ouvrage pour l'élargissement du passage inférieur du Léman et la création d'un trottoir ouest sur le tronçon supérieur de la rue du Léman**

**Dans l'optique d'élargir le passage inférieur du Léman - l'un des deux passages routiers sous voie de la Commune - La Municipalité de la Ville de Renens dépose au Conseil communal une demande de financement de Fr. 6'800'000.- pour ces travaux. En investissant dans cette infrastructure fondamentale pour la circulation à travers Renens, la Ville tient à améliorer les liaisons Nord-Sud, en particulier en faveur des mobilités douces, et accompagner durablement le développement urbain présent et futur.**

Le passage inférieur du Léman (PiL), créé par les CFF en 1911, constitue l'un des rares points de franchissement des voies à Renens pour ses habitants et ses visiteurs. Entre Renens-Village et le Censuy, il est de plus la seule possibilité de traversée du faisceau CFF pour tout type de trafic, qu'il soit piéton, cycliste ou automobile, ainsi que pour les véhicules de grand gabarit. Avec l'augmentation du trafic, ce passage est devenu problématique pour tous les usagers depuis de nombreuses années.

Dès 2004, le PiL a été identifié comme l'un des franchissements Nord-Sud à améliorer. Plusieurs réflexions ont été menées pour déterminer la meilleure manière de planifier son nécessaire élargissement. Cette analyse globale a permis de prendre en compte divers projets d'envergure conduits par les CFF en parallèle, notamment la réalisation de deux nouvelles voies du côté nord du faisceau et la création d'un "saut-de-mouton" permettant le croisement dénivelé des trains entre Renens et Lausanne. Une nouvelle étude de projet d'ouvrage coordonnée avec les CFF a alors été lancée pour permettre non seulement une synergie des chantiers, mais également de réduire les frais d'étude et de réalisation.

L'élargissement du PiL fait donc partie désormais des ouvrages liés au "saut-de-mouton" que CFF Infrastructure prévoit de réaliser d'ici 2020. La collaboration entre les CFF et la Ville a permis de préserver les intentions tant techniques que financières de chacun et d'assurer la qualité architecturale optimale de ce passage. La variante retenue par la Municipalité permettra ainsi une excellente intégration urbaine de l'ouvrage. L'actuel franchissement piéton sera fermé. L'ensemble des usagers, automobilistes, cyclistes et piétons franchiront alors en toute sécurité les voies dans un seul et même ouvrage partagé, grâce à la création de trottoirs et bandes cyclables prolongés de part et d'autre de la chaussée sur la rue du Léman jusqu'au carrefour de la Croisée.

La Ville devra prendre en charge sa part des travaux selon une clé de répartition validée avec les CFF par convention en mars 2013 et avec l'aide de subventions cantonale et fédérale, dans le cadre de l'aide du canton aux mobilités douces et fonds d'agglomération (PALM 2007). Le planning à ce stade prévoit un début des travaux en été 2015 pour une mise en service au printemps 2019.

Des interruptions de trafic sont à prévoir durant cette période. Il faudra en effet compter avec plusieurs fermetures complètes du passage du Léman à la circulation des véhicules, pour une durée totale de 14 mois environ, répartis en 3 phases. La Municipalité est consciente des difficultés qui seront engendrées par ces fermetures et prévoit d'ores et déjà des aménagements pour en minimiser l'impact au maximum. Par contre, le franchissement piéton existant restera, lui, encore accessible auxdits piétons ainsi qu'aux cyclistes (à pied) pendant toute la durée du chantier.

### **Renseignements:**

**Tinetta Maystre**, Conseillère municipale, Direction Urbanisme et Travaux - 076 407 33 81

**Jean-François Clément**, Conseiller municipal, Direction Finances - 079 645 79 77